

## NON TITULAIRES : IMPOSER D'AUTRES CHOIX

### EDITORIAL

#### SOMMAIRE

**P. 1 nontitulaires : imposer d'autres choix**

**P. 2 CCP et pétition à signer**

#### Nous joindre :

#### La section académique :

Par téléphone : 08 11 11 03 84/85 (tarification locale)

À partir d'un portable : 01 41 24 80 56

Par fax : 01 41 24 80 62

Par mail :

[sgver@snes.edu](mailto:sgver@snes.edu)

Site :

[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

Adresse : 3, rue Guy de Gouyon du Verger  
94 112 Arcueil  
cedex  
(RERB-station  
Arcueil Cachan)

N° Commission paritaire 0708S05547 N° ISSN en cours. Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignants du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication Jean-jacques Duchon. Imprimé par l'imprimerie spéciale du Snes

En dépit des annonces lancées par Sarkozy le 26 janvier dernier à la télévision, se déclarant « prêt à envisager la titularisation des précaires de la Fonction Publique » le moins que l'on puisse dire est que cette question n'est en rien résolue, ni même qu'elle ait véritablement progressé.

Les organisations syndicales, en particulier le Snes, ont évidemment questionné les ministères de l'Education et de la Fonction Publique suite à ces déclarations, le Président de la République tout en se gardant bien de donner les détails concrets, ayant laissé croire que l'Etat, à son plus haut niveau, avait pris conscience de la situation faite à nos collègues non titulaires et avait décidé d'y remédier. Malheureusement, les réponses apportées par Chatel à ces questions résonnent comme une véritable provocation : non seulement les dogmes gouvernementaux de la réduction de l'emploi public et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne sont pas remis en cause, mais les paroles de Sarkozy auraient été « mal comprises ». Pour le ministre de l'Education Nationale, plutôt que d'un plan de titularisation, il s'agirait de généraliser le CDI, présenté comme une grande avancée pour les collègues, CDI qui aurait, d'ailleurs, été « appliqué avec beaucoup de largesse » !! Les nombreux personnels non titulaires qui se sont vu refuser un CDI et ramener leur ancienneté à zéro pour quelques jours d'interruption de contrat apprécieront la générosité du ministère...

Pas de plan de titularisation, baisse constante des postes mis aux concours, à cela s'ajoute le projet ministériel concernant les nouvelles modalités de recrutement des enseignants qui comporterait l'obligation de disposer d'une certification en langue étrangère dispensée par l'enseignement supérieur. Combien de collègues non titulaires actuellement en poste ou au chômage se verront de ce fait interdire toute présentation aux concours de re-

crutement ? Par ailleurs, la décision du ministère d'imposer aux stagiaires un temps de service complet de 18h a toutes les chances de se répercuter très directement sur les non titulaires, nombre d'entre eux risquant de ne pas se voir recrutés à la rentrée prochaine.

Faut-il donc ne voir dans les annonces du président de la République qu'un simple effet d'annonce à but électoral ? Sans doute malheureusement pas. A long terme, dans un contexte généralisé de diminution des recrutements, renforcé par les discours catastrophistes sur l'état de la dette publique, le recours toujours plus important aux personnels précaires signifie très concrètement une attaque frontale contre le statut de la Fonction Publique et les garanties qui lui sont liées : comment mieux diviser la profession qu'en établissant un véritable fossé entre enseignants titulaires bénéficiant de garanties statutaires et contractuels révocables à merci ? Longtemps présentée comme une « variable d'ajustement », la précarité ne risque-t-elle pas de devenir une voie « normale » d'accès à la fonction enseignante ?

A l'opposé de ces conceptions d'un service public d'éducation n'ayant d'autre objectif que la réduction des coûts, pour le Snes il convient de réaffirmer la nécessité de mettre en place une politique radicalement différente:

- ⇒ Plan de titularisation s'adressant à tous les non titulaires déjà recrutés
- ⇒ Augmentation massive des postes ouverts aux concours externes et internes
- ⇒ Arrêt du recrutement de tout nouveau personnel précaire.

Pour soutenir ces revendications la mobilisation de tous, titulaires et non titulaires, est nécessaire.

*Marie-Damienne Odent, Caroline Mordelet,  
Laurent Boiron*



**Signez la pétition intersyndicale « Pour en finir avec la précarité » au verso**

**Rassemblement national devant l'Assemblée nationale  
Mercredi 16 juin  
Place Edouard Herriot de 11h à 14h  
à l'appel du Snes, du Snep et du Snuep**

# EN FINIR AVEC LA PRECARITE

## PETITION INTERSYNDICALE SNES—SNEP—SNUEP—CGT, SGEN—UNSA—SUD — SNCL—SNALC

Une intersyndicale réunissant la quasi-totalité des organisations syndicales vient de s'adresser au ministre de l'Education nationale pour demander qu'on les réunisse sans délai afin que la situation des enseignants, Conseillers Principaux d'Education (CPE) et Conseillers d'orientation-Psychologues (Co-psy) non-titulaires soit mise à plat et que des négociations s'ouvrent pour mettre en place un plan de titularisation, conformément aux engagements du Président de la République qui, interpellé par un enseignant non-titulaire sur un plateau de télévision, s'est dit « prêt à envisager leur titularisation progressive pour ne pas les laisser dans une situation de précarité ».

Dans sa réponse, le ministre persiste à considérer le recours à la précarité comme « inévitable » et n'évoque pas, pour l'instant, la mise en place d'un plan de titularisation, se contentant d'envisager l'amélioration de la gestion des non-titulaires.

Les signataires s'opposent au recours à la précarité. L'emploi de personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions que les titulaires et maintenus dans la précarité est inacceptable.

Depuis plusieurs années, les conditions d'exercice, d'emploi et de rémunération des non-titulaires, appelés sur des missions de remplacement ou placés dès la rentrée sur des supports vacants en raison de la pénurie de personnels titulaires, n'ont cessé de se dégrader comme celles des autres personnels. Par l'utilisation de contrats toujours plus précaires comme la vacation auxquels rectorats et ministère recourent massivement, le ministère de l'Education Nationale aggrave encore leur condition.

Cette précarité fragilise le fonctionnement des établissements et le travail pédagogique des équipes éducatives.

### *C'est pourquoi nous vous demandons que :*

- ⇒ le recours dévoyé et illégal à la vacation cesse, conformément à plusieurs jurisprudences du Conseil d'Etat requalifiant vacations en contrats ;
- ⇒ le nombre de postes aux concours de recrutements externes et internes soit fortement augmenté ;
- ⇒ des négociations rapides soient mises en oeuvre pour la mise en place d'un plan de titularisation rapide qui n'écarte personne ;
- ⇒ dans le même temps, soit mis fin au recrutement de nouveaux précaires et que compte tenu de l'ampleur des besoins, le droit au réemploi soit reconnu aux agents non titulaires à la rentrée 2010 ;
- ⇒ des améliorations immédiates permettent une gestion transparente des personnels non-titulaires en fonction d'un cadrage national (rémunérations, affectations ...).

### **POUR EN FINIR AVEC LA PRECARITE DANS NOS ETABLISSEMENTS, IL FAUT TITULARISER !**

**Signez et faites signer la pétition  
à retourner au SNES Versailles, 3 rue Guy Gouyon du Verger 94  
112 Arcueil cedex**

**Pétition signable en ligne sur [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) et  
[www.snes.edu](http://www.snes.edu)**

## **CCP à Versailles: au mépris du paritarisme et des personnels.**

La mise en place l'an dernier des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) aurait dû être le signe d'un progrès dans la gestion des personnels précaires par l'Administration. Pour la première fois, les non titulaires devaient élire eux même leurs représentants et ceux-ci devaient en retirer une légitimité renforcée.

Or force est de constater qu'un an plus tard le tableau est particulièrement sombre. L'Administration s'est employée, en effet, à dénier aux CCP le droit de contrôler ses projets d'actes de gestion (recrutement, affectation, évaluation...) et à refuser ainsi aux personnels non titulaires le droit d'être défendus individuellement et collectivement dans le cadre de cette instance par leurs élus, en dehors des situations très restrictives prévues par le décret de 2008 : licenciement, avancement et question d'ordre individuel.

La CCP n'a été convoquée qu'une seule fois en 2009/2010, soit moins que l'ancienne instance s'occupant des non titulaires (la CACMA était réunie deux fois chaque année scolaire) et cela en contradiction même avec le règlement intérieur de la CCP qui prévoit a minima deux réunions par an ! D'autre part, la date tardive de la convocation de la CCP en juin 2010 montre que l'Administration ne la conçoit que comme une chambre d'enregistrement destinée à entériner des décisions de gestion au titre de l'année 2009/2010, en particulier pour les promotions. Cependant seront soumis à son examen les avis défavorables pour un avancement dont les élus du SNES entendent bien contester le bien fondé.

Enfin l'Administration continue à vouloir limiter drastiquement les compétences de la CCP. Elle refuse que la CCP ne saisisse de situations autres que celles des personnels en CDI .

Le SNES agit pour que les CCP jouent leur rôle de contrôle démocratique des actes de l'employeur et soient un outil pour un imposer une gestion transparente, selon des règles équitables et valables pour tous, des non titulaires, les prémunir contre l'arbitraire et conquérir des droits nouveaux. Il est à l'initiative d'une démarche intersyndicale pour dénoncer les tentatives de musèlement récurrentes de la CCP et exiger le respect et l'élargissement des prérogatives de celle-ci dans l'intérêt de tous les personnels non titulaires . Pour aboutir, ces démarches nécessitent le soutien et la mobilisation des non titulaires eux-mêmes.

*Consultez notre site pour en savoir plus:  
[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)*